



FRANÇOIS BAROIN
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 10 février 2012

N° 471

François BAROIN se félicite de l'accord d'ensemble trouvé aujourd'hui sur le financement du secteur public local français

Dans le cadre de la restructuration ordonnée du groupe Dexia annoncée en octobre dernier, un accord a été trouvé entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, la Banque Postale et Dexia pour assurer la continuité du financement du secteur public local.

Cet accord s'articule autour de deux axes :

- la mise en place d'un pôle public de financement du secteur public local français, à travers une co-entreprise entre La Banque Postale et la Caisse des Dépôts qui commercialisera des financements nouveaux au bénéfice des collectivités locales ;
- la création d'un nouvel établissement de crédit détenu par l'État français (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %) qui sera notamment, à travers sa filiale *Dexia Municipal Agency*, l'outil de refinancement des prêts octroyés par le nouveau pôle public de financement du secteur public local français.

Ce schéma d'ensemble a été validé par les instances de gouvernance des parties concernées et sera soumis à l'approbation de la Commission européenne. Il devra également être soumis aux procédures de consultation des institutions représentatives du personnel des parties concernées.

Cet accord témoigne de l'engagement de l'Etat, aux côtés d'autres acteurs et des collectivités locales, pour assurer l'avenir du financement du secteur public local français.

En attendant la mise en place de ces nouveaux outils de financement des collectivités locales, le Gouvernement a annoncé, à l'issue de la Conférence des finances locales, l'ouverture d'une nouvelle enveloppe de 5 milliards d'euros sur fonds d'épargne, dont 2 seront immédiatement disponibles.

Contacts presse :

Cabinet de François BAROIN :

Pauline HELOT et Aurore MOUYSSET

Conseillers chargés de la communication et de la presse – 01 53 18 42 96